

**Bureau du 3 janvier 2005**

**Décision n° B-2005-2855**

commune (s) : Corbas

objet : **Avenue de l'Industrie - Travaux de voirie - Convention de participation financière avec la SNCF**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie a jugé la nécessité d'aménager, avec des îlots directionnels, l'approche du passage à niveau n° 6 (voie de desserte de la zone industrielle de Vénissieux-Corbas-Saint Priest) rue de l'Industrie à Corbas pour ralentir la vitesse des véhicules et sécuriser la circulation.

Par décret n° 76 448 en date du 11 février 1976, l'aménagement des voiries au droit des passages à niveau est de compétence du gestionnaire de la voirie.

Toutefois, après négociation, la SNCF accepte de participer financièrement à hauteur de 50 % du coût hors taxes de ces travaux, la Communauté urbaine pouvant récupérer la TVA par le biais du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Le montant estimé des travaux à financer s'élève à 9 000 HT et la participation de la SNCF serait ainsi estimée à 4 500 ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** les travaux d'aménagement d'îlots directionnels à l'approche du passage à niveau rue de l'Industrie à Corbas pour un montant estimé à 9 000 HT.

**2° - Accepte** la convention de participation financière avec la SNCF à hauteur de 4 500 HT, montant estimé.

**3° - Autorise** monsieur le président à la signer et à la rendre définitive.

**4° - Les dépense** et recette correspondantes seront imputées sur l'opération n° 0582 - actions de proximité - compte 0 215 110 - fonction 0822 - en dépenses et compte 0 132 400 - fonction 0822 - en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,